

## Commission des finances et de l'audit Séance du 25 février 2021

Décision CFA n° 2021-07

### Projet de marché public n° 2020-44 : MIGRALION : Caractérisation de l'utilisation du golfe du Lion par les migrateurs terrestres et l'avifaune marine à l'aide de méthodes complémentaires

La Commission des finances et de l'audit de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Office français de la biodiversité et en particulier son article L.131-11-1 relatif à la constitution de commissions spécialisées au sein du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-31, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité et en particulier ses articles R.131-28-5 relatif aux attributions des commissions spécialisées, R.131-28-6 relatifs aux attributions pouvant être déléguées au directeur général par le Conseil d'administration ; R.131-28-7 et R.131-28-9 relatifs aux conditions d'exécution des délibérations ; R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ; R.131-31 relatif aux compétences du commissaire du gouvernement ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération 2020-03 du Conseil d'administration du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des finances et de l'audit » ;
- ▶ **Vu** la délibération 2020-04 du Conseil d'administration du 3 mars 2020 portant délégations de pouvoir au Directeur général au titre du décret n°2019-580 ;
- ▶ **Vu** la décision 2020-DG-21 du 28 avril 2020 portant composition et fonctionnement de la commission consultative des marchés publics (CCMP) de l'OFB ;
- ▶ **Vu** le rapport de présentation et d'attribution présenté à la séance de la CCMP du 10 février 2021, et signé par le Directeur des Finances,

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**



## ARTICLE 1 :

La Commission des Finances et de l'Audit approuve la conclusion par l'OFB du marché n° 2020-44 relatif à la Caractérisation de l'utilisation du golfe du Lion par les migrateurs terrestres et l'avifaune marine à l'aide de méthodes complémentaires, d'un montant maximum de 3 500 000 € HT, avec les attributaires suivants :

**Pour le lot n°1 :** Synthèse bibliographique, recensement de données, gestion de l'accessibilité des données

▶ **Attributaire :** FRANCE ENERGIES MARINES (FEM), pour un montant de 44 500 € HT.

**Pour le lot n°2 :** Coordination, expertise et dissémination des résultats du programme

▶ **Attributaire :** FRANCE ENERGIES MARINES (FEM), pour un montant de 198 200 € HT.

**Pour le lot n°3 :** Télémétrie migrateurs terrestres et oiseaux marins

▶ **Attributaire :** la FONDATION TOUR DU VALAT, pour un montant de 1 050 000€ HT.

**Pour le lot n°4 :** Campagnes en mer par bateau

▶ **Attributaire :** BIOTOPE, pour un montant de 924 285 € HT.

**Pour le lot n°5 :** Radars ornithologiques à la côte

▶ **Attributaire :** BIOTOPE, pour un montant de 966 450 € HT.

**Pour le lot n°6 :** Développement de méthodes permettant l'analyse des différentes données produites dans le cadre du programme et issues d'autres projets

▶ **Attributaire :** FRANCE ENERGIES MARINES (FEM), pour un montant de 270 000 € HT.

## ARTICLE 2 :

Le Directeur général de l'OFB est autorisé à signer puis notifier le marché visé.

Le Directeur général délégué aux ressources,  
chargé du secrétariat de la Commission des  
finances et de l'audit



Denis CHARISSOUX

La Présidente de la Commission des finances  
et de l'audit



Dominique de VILLEBONNE